

**PROCURATION**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2019**  
Leudelange, à 11h00

Le(a) soussigné(e)-----  
demeurant à -----  
propriétaire de ----- actions nominatives/au porteur (\*) de LUXEMPART S.A.,  
déclare constituer pour mandataire spécial (\*\*), avec droit de substitution,  
Madame/ Monsieur -----  
demeurant à -----

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Luxempart S.A.**, qui se tiendra au siège, 12 rue Léon Laval à Leudelange, **lundi le 29 avril 2019**, à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**1. PRÉSENTATION DU « RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS » DE L'EXERCICE 2018**

---

**2. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES**

---

**3. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2018**

---

**Proposition de résolution**

Il est proposé d'approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2018 qui clôturent avec un résultat de € 130,28 millions.

pour

contre

abstention

**Proposition de résolution**

Il est proposé d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2018 qui affichent un résultat net consolidé de € 16 millions.

pour

contre

abstention

#### 4. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Le résultat de l'exercice après impôts s'élève à € 130,28 millions. La somme de € 160,28 millions est à la disposition de l'Assemblée générale.

**Votre Conseil propose le paiement d'un dividende à hauteur de :**  
**€ 1,407 brut par action, (2017: € 1,34 brut par action)**  
**soit € 1.196 net par action, après retenue à la source de 15%**

Cette proposition représente une augmentation de 5 % par rapport au dividende de l'exercice précédent.

Le dividende sera payé le 15 mai 2019.

#### Proposition de résolution

L'affectation du résultat disponible est proposée de la manière suivante :

Aux actionnaires, au titre de dividende (en € millions) (23.913.594 – 3.843.420 = 20.070.174 actions x €1,407)	28,24*
Au poste « Autres réserves » (en € millions)	107,04
Au poste « Résultat reporté » (en € millions)	30
<b>TOTAL (en € millions)</b>	<b>160,28</b>

\* sous réserve d'un nombre d'actions propres inchangé

pour

contre

abstention

#### 5. PROPOSITION DE NOMINATION STATUTAIRES

Les mandats de François TESCH, Pierre DRION, François GILLET, Frank WAGENER, John PENNING et Jo SANTINO arrivent à échéance en 2019.

#### Proposition de résolution

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateur de :

- François TESCH pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.
- Pierre DRION pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.
- François GILLET pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.
- John PENNING pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.
- Jo SANTINO pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.
- Frank WAGENER pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

pour

contre

abstention

### Proposition de résolution

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte arrive à échéance le 29 avril 2019. Il est proposé de le renouveler pour une durée d'une année.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

## 6. DÉCHARGE À DONNER AUX ADMINISTRATEURS

---

### Proposition de résolution

Il est proposé de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice 2018.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

## 7. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

---

Il est proposé de maintenir les rémunérations des administrateurs inchangées.

### Rémunération des membres du Conseil d'administration

#### Proposition de résolution

L'allocation proposée aux administrateurs, au titre de l'exercice 2019, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour est la suivante:

- Une indemnité annuelle fixe brute de € 45.000 par administrateur et de € 70.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et
- Un jeton de présence inchangé de € 2.500 par administrateur et de € 5.000 au président, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

NB : Luxempart prend en charge la TVA de 17% sur la rémunération des administrateurs.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

### Rémunération des membres des Comités spécialisés

#### Proposition de résolution

L'allocation proposée aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit, de Compliance et des Risques; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, consiste en un jeton de présence inchangé de € 2.500 par membre et de € 5.000 pour le président.

NB: Luxempart prend en charge la TVA de 17% sur la rémunération des administrateurs.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

## 8. PROLONGATION DE L'AUTORISATION POUR LA SOCIÉTÉ D'ACQUÉRIR SES PROPRES ACTIONS

---

### Proposition de résolution

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités de rachat suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société aurait acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 30% du capital souscrit ;
- L'autorisation est valable à compter du 29 avril 2019 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2020 ;
- Prix minimum par action : € 1,00    Prix maximum par action : € 75,00.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Les modalités de cette autorisation sont inchangées par rapport à 2018.

Le mandataire peut :

- assister à cette réunion et à toute autre qui aurait lieu ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait délibérer valablement ;
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes se rapportant à l'ordre du jour ;
- signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, passer et signer tous actes et, en général, faire le nécessaire.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2019

\_\_\_\_\_

(Signature)

**NB :**

- **La signature doit être précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"**
- Les pouvoirs d'un usufruitier et d'un nu-propriétaire ne sont valables que conjointement et établis au nom d'un même mandataire

(\*) Biffer ce qui ne convient pas

(\*\*) Dans la procuration, il vous est loisible d'indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix.

En cas de mandat en blanc, Luxempart S.A. se chargera de désigner un mandataire qui vous représentera à l'Assemblée et qui émettra vos votes selon vos instructions. Il vous suffit d'indiquer pour chaque point de l'ordre du jour qui sera soumis au vote, si vous êtes en faveur de la proposition ou contre, ou si vous souhaitez vous abstenir. Si vous ne remplissez pas les cases à cet effet, et que vous avez laissé la procuration en blanc, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.